VILLE DE
JUVIGNAC
Naturellement Humaine

DOSSIER de MARIAGE

Dépôt du dossier sur rendez-vous à l'Hôtel de Ville
04 67 10 78 52 / 40 46 / 42 53 - etatcivil@juvignac.fr

MARIAGE

1e rendez-vous

- Dépôt du dossier complété et signé, accompagné de toutes les pièces justificatives

2nd rendez-vous

- Vérification du dossier
- Signature de la charte des mariages avec l'élu célébrant le mariage

Au vu du dossier, l'Officier d'Etat-Civil se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires et demander une audition (commune ou séparée) des futur(e)s époux (ses), afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

INFORMATIONS

- Le jour et l'heure de la célébration du mariage sont fixés définitivement lorsque que toutes les pièces nécessaires au dossier sont validées et dans la mesure des possibilités (article 395 IGREC).

- La présence des deux futur(e)s époux (se) lors des deux rendez-vous est obligatoire.

- Article 74 du Code Civil : ***« Le mariage sera célébré, au choix des époux, dans la commune où l'un d'eux, ou l'un de leurs parents, aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi ».***
  Les déclarations ou attestations d'hébergement avec un autre lien de parenté ou attachement à la commune ne sont pas admises.

- Article 441-7 du Code Pénal : **« *Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende*** *le fait :*

  - *D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*
  - *De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;*
  - *De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*

  Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui. »

Liste des pièces à fournir en original et photocopie

- **Chacun des futur(e)s époux(ses) doit fournir :**

  - ☐ **Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale :**
    De moins de 3 mois pour les actes français.

  - ☐ **Une copie intégrale de moins de 6 mois pour les actes étrangers** et sa traduction si celui-ci est écrit en langue étrangère, par un traducteur agrée auprès de la Cour d'appel française ou du Consulat français.

  - ☐ **Une pièce d'identité pour chacun des futur(e)s époux (ses) en cours de validité :**
    - Carte nationale d'identité
    - Passeport (visa en cours de validité ou périmé sur le territoire français pour les étrangers)
    - Titre de séjour ou de résident

  - ☐ **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois à son nom et prénom :**
    - Taxe d'habitation (annuelle) Avis d'imposition ou de non-imposition (annuel)
    - Dernière facture d'eau ou d'électricité (ou échéancier)
    - Dernière facture de téléphone fixe (facture de mobile irrecevable) ou fournisseur d'accès internet
    - Bail locatif authentifié accompagné d'une quittance de loyer acquitté
    - Attestation d'assurance habitation

  - ☐ **La photocopie d'une pièce d'identité pour chaque témoin (Carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour)** (Deux (2) témoins minimum et quatre (4) au maximum).

  - ☐ S'il y a des enfants en commun : le livret de famille pour la mise à jour.

  - ☐ **Pour les Veuf (ves) :** Copie intégrale de l'acte de décès du conjoint

  - ☐ **Pour les Divorcé(e)s :** Acte de mariage avec la mention de divorce si celui-ci n'est pas apposé sur l'acte de naissance

ATTENTION

Le dossier de mariage peut être déposé sur la commune de domiciliation ou de résidence de l'un de vos parents en fournissant un justificatif de domicile et la pièce d'identité de celui-ci**.**

- **Pour les personnes de nationalité étrangère, il faut fournir :**
  - ☐ **Le certificat de coutume et de célibat** délivré par l'ambassade ou le consulat de moins de 6 mois et sa traduction si celui-ci est écrit en langue étrangère par un traducteur agrée auprès de la Cour d'appel Française ou du Consulat Français.

Si l'un de futurs époux ou les deux ne comprend (nent) pas la langue française, il est indispensable que les futurs mariés soient accompagnés le jour du dépôt de dossier et de la cérémonie d'un **interprète agréé auprès des Tribunaux**. Les futurs époux devront fournir le nom, le prénom et le domicile de l'interprète ainsi que la photocopie de sa carte professionnelle et de sa pièce d'identité. Les frais engendrés sont à la charge des futurs époux.

Pour les personnes vivant à l'étranger : ils doivent fournir un justificatif du dernier domicile dans leur pays.

Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux (se)

NOM :..... Prénoms :.....

Né(e) le :...../...../.....à :.....Nationalité :.....

Profession : ..... ☐ Salarié ☐ Fonctionnaire ☐ A votre compte

Situation matrimoniale : ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) depuis le ..... ☐ divorcé(e) depuis le.....

Adresse complète :.....

..... ☐ Domicile ☐ Résident

☎.....@.....

Père ☐décédé
NOM : .....

Prénoms : .....

Adresse complète : .....

Profession : ..... ☐ Retraité

Mère ☐décédée
NOM de naissance : .....

Prénoms : .....

Adresse complète : .....

Profession : ..... ☐ Retraitée

Renseignements relatifs au (à la) futur(e) époux (se)

NOM :..... Prénoms :.....

Né(e) le :...../...../.....à :.....Nationalité :.....

Profession : ..... ☐ Salarié ☐ Fonctionnaire ☐ A votre compte

Situation matrimoniale : ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve) depuis le ..... ☐ divorcé(e) depuis le.....

Adresse complète :.....

..... ☐ Domicile ☐ Résident

☎.....@.....

Père ☐décédé
NOM : .....

Prénoms : .....

Adresse complète : .....

Profession : ..... ☐ Retraité

Mère ☐décédée
NOM de naissance : .....

Prénoms : .....

Adresse complète : .....

Profession : ..... ☐ Retraitée

LISTE DES TÉMOINS

1 : Témoin (de la) futur(e) époux (se)	2 : Témoin du (de la) futur(e) époux (se)
Nom : Nom d'usage :	Nom : Nom d'usage :
Prénoms :	Prénoms :
Profession :	Profession :
Adresse complète :	Adresse complète :
3 : Témoin (de la) futur(e) époux(se)	**4 : Témoin du (de la) futur(e) époux(se)**
Nom : Nom d'usage :	Nom : Nom d'usage :
Prénoms :	Prénoms :
Profession :	Profession :
Adresse complète :	Adresse complète :

Attestation sur l'honneur de domicile

Article 441-7 du Code Pénal

Je soussigné(e) : ……
Né(e) le : ……../……/…… à : ……,
Atteste sur l'honneur : être célibataire, ne pas être remarié(e), être pacsé(e) **(rayer les mentions inutiles)**.et connaître l'article 441-7 du Code Pénal.
☐domicilié(e) ☐résident(e) sans interruption Depuis le: ……../……/…… jusqu'au ……../……/……
Adresse : …… ……
Code postal : …… Commune : ……

A Juvignac, le ……../……/……

Signature,

Je soussigné(e) : ……
Né(e) le : ……../……/…… à :……,
Atteste sur l'honneur : être célibataire, ne pas être remarié(e), être pacsé(e) **(rayer les mentions inutiles)** et connaître l'article 441-7 du Code Pénal.
☐domicilié(e) ☐résident(e) sans interruption Depuis le: ……../……/…… jusqu'au ……../……/……
Adresse : …… ……
Code postal : …… Commune : ……

A Juvignac, le ……../……/……

Signature,

Autorisation de publication de presse *

Nous, soussignés : ……
et ……

Déclarons nous marier à JUVIGNAC (Hérault) le : ……/……/…… à ……h……..

Et autorisons, par la présente, la Ville de JUVIGNAC (Hérault) à transmettre, aux fins de publications communales, nos noms et prénoms.

Date et signature du ou de la futur(e) époux(se) : Date et signature du ou de la futur(e) époux(se) :

*La présente autorisation est établie conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Les intéressés peuvent donc exercer le droit de consultation et de rectification des informations nominatives détenues par la Ville Juvignac (Hérault).

Renseignements communs aux futur(e)s époux(ses)

Nombre d'enfants communs : ……

NOM et prénoms	Date et lieu de naissance

Adresse du futur domicile conjugal : ……

Code postal : …… Commune : ……..

Contrat de mariage : ☐OUI signé le : ……/……/…… ☐NON
Nom et adresse du notaire : ……

Cérémonie religieuse : ☐OUI ☐NON Voiture des mariés sur le parvis : ☐OUI ☐NON

Photos dans le patio : ☐OUI ☐NON Echange des alliances en Mairie : ☐OUI ☐NON

Discours par un invité : ☐OUI ☐NON Nombre d'invités approximatif : ……..

Musique : ☐OUI ☐NON si oui : ☐ENTRÉE ☐SORTIE Piano : ☐OUI ☐NON

Date et heure de la cérémonie souhaitées : ……../……/…….. à ……h……..

Suivant l'article 441-7 du Code Pénal, nous sommes informés des peines prévues pour toutes fausses déclarations.

Signature : **Signature :**